



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 827

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4^e jour du mois d'avril 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 827 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 684 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 13 avril 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier